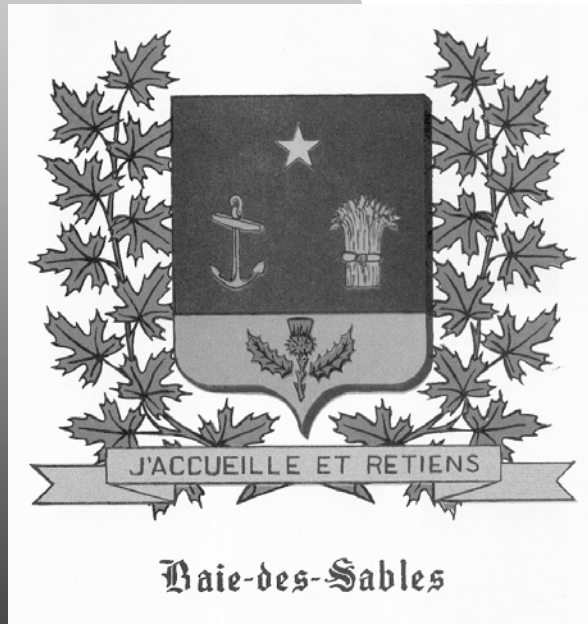


# Mémoire sur le projet d'implantation d'un parc éolien à Baie-des-Sables



PRÉSENTÉ LORS DES  
AUDIENCES PUBLIQUES  
JUIN 2005

# Baie-des-Sables

- Population: 659 habitants
- Dynamique et soucieuse de sa survie économique et sociale
- Environ 20 groupes de bénévoles
- Plusieurs entreprises (construction, agriculture, restauration, services, etc...)

# Ses défis

- Service d'aqueduc et d'égout
- Création d'une zone industrielle
- Survie des services de base tels que l'école, le CLSC

# Impacts positifs du projet

- Élément déclencheur
- Apport économique

La Municipalité de Baie des Sables est favorable au projet tout en ayant le souci qu'il se réalise avec le moins d'impacts négatifs possible et avec des compensations justes et équitables.



**Attractivité**

**Paysage**

**Autres nuisances**

# Attractivité

? ? ?

Sur les impacts du projet sur le  
développement futur du village

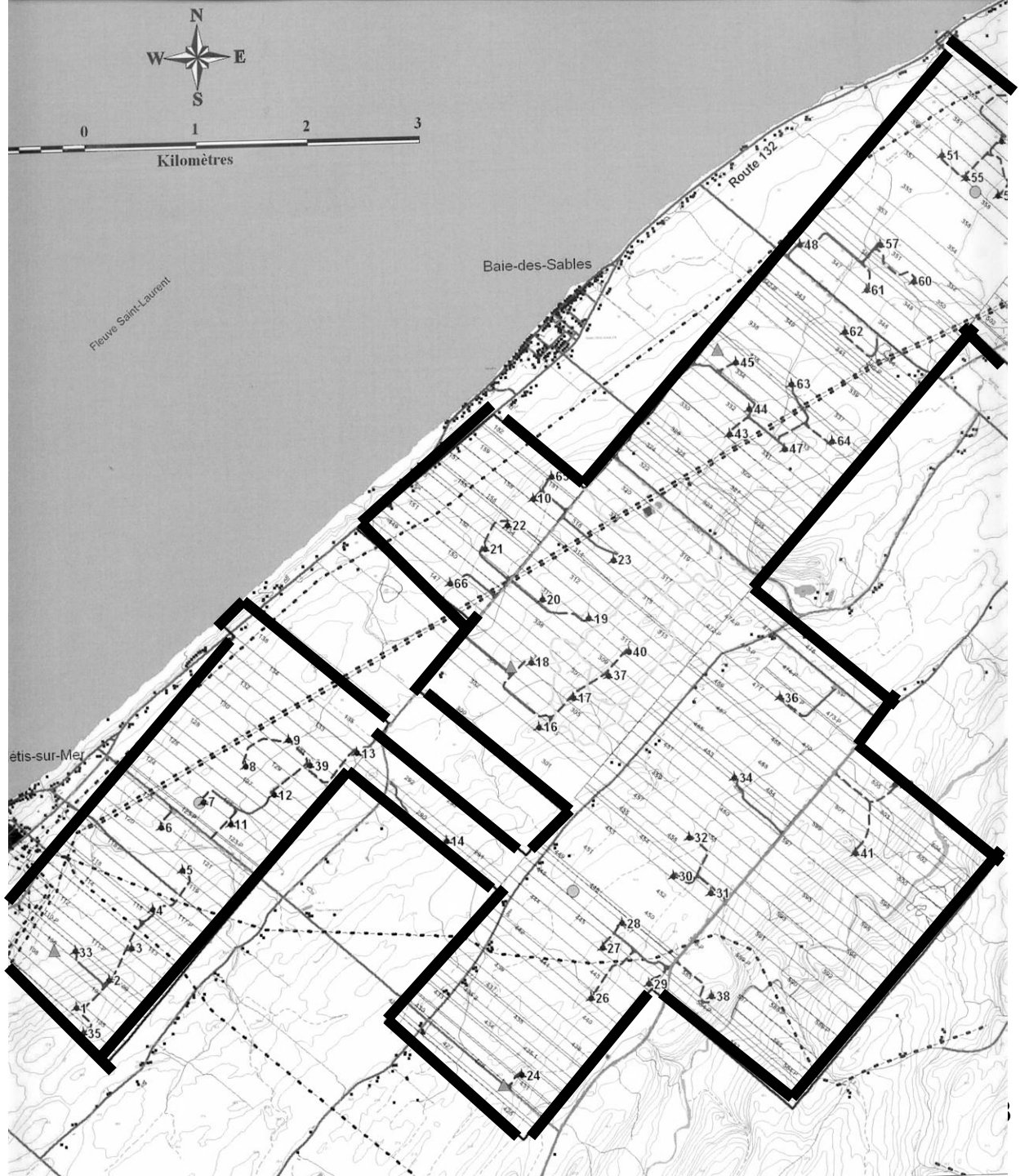
? ? ?

Installation de jeunes familles

? ? ?

# Paysage

- Village situé au bord du fleuve complètement ceinturé par le parc éolien
- 61 éoliennes d'une hauteur impressionnante de 120 mètres
- Distance au village plus courte et hauteur des éoliennes plus grande par rapport au projet de St-Ulric



23/06/2005



- Aucun citoyen de Baie des Sables ne pourra se déplacer sur son territoire, dans le cadre de ses activités quotidiennes, sans avoir l'œil attiré par une et le plus souvent plusieurs éoliennes en mouvement.

- Comme on peut le constater, ce projet n'affecte pas seulement les propriétaires fonciers du parc mais bel et bien l'ensemble de la communauté villageoise. Ce projet va altérer le paysage de Baie-des-Sables à long terme.

- Le paysage est un bien commun d'intérêt public.
- Il est également un bien privé, un facteur important pour la qualité du milieu de vie, la qualité de l'habitat et en fin de compte la valeur de la propriété de chaque membre de la collectivité.

# Autres impacts négatifs

- Appréhensions des citoyens face à un projet d'une telle envergure (augmentation du bruit, du trafic lourd, utilisation accrue des chemins municipaux, impact sur l'entretien des chemins)

# Appréciation sociale du projet

- Dans l'appréciation sociale du projet, les éléments cités ci-dessus soit la perte d'attractivité, l'altération du paysage ainsi que les autres impacts (bruit etc.) doivent être pris en compte et compensés adéquatement par des avantages qui feront contrepoids à ces inconvénients.

# Pistes de solution

- Compensations proposées par le promoteur jugées insatisfaisantes
- Nous demandons que Cartier Énergie éoliennes agisse avec les mêmes principes de compensation qu'Hydro Québec dans le projet de la chute Allard et des rapides des Cœurs à la ville de La Tuque :

# Entente compensatoire avec Hydro Québec

- « *L'entente compensatoire conclue avec Hydro Québec porte presque essentiellement sur la création d'un fonds de développement régional d'un montant de 18,7 millions de dollars qui servirait à réaliser des projets à caractère culturel, social, environnemental ou économique.* »

# Attente envers Cartier Énergie éolienne

- Compensation de l'attractivité perdue par un engagement du promoteur au niveau culturel, récréatif, sportif, formatif et scolaire



# Exemples de compensations

- Soutien au développement
- Mise en valeur des études d'impact
- Participation à la vie économique et communautaire du milieu
- Montant de 500 000 \$ réservé au chapitre de l'acceptabilité sociale du projet

# Résolution 2005-138

- Afin d'éviter que ces négociations soient un éternel recommencement pour les municipalités concernées par les prochains appels d'offres d'Hydro Québec, la municipalité de Baie-des-Sables a adopté une résolution qu'elle a transmise au ministère des Ressources naturelles et de la Faune ainsi qu'à Hydro Québec Distribution et à la Régie de l'énergie dans le but de préciser les compensations préalablement à toute démarche.

# Environnement et travaux correcteurs

- Exigences de la protection du territoire agricole ont primé sur celles de la protection de l'environnement et ont poussé les installations en forêt.
- **Nous partageons cette pesée des intérêts tout en constatant que la variante retenue n'est pas celle qui a le moins d'impact sur la nature mais celle qui a le moins d'impact sur l'agriculture.**
- Ce fait doit être pris en compte dans l'appréciation environnementale du projet.

# Impacts imprévus

- Quelles surprises auront-nous au lendemain de l'implantation du parc
- Comment ces impacts qu'on ne peut prévoir aujourd'hui seront-ils compensés demain ?

# Pistes de solutions

- À l'image d'Hydro Québec dans le cadre du projet de la chute Allard, la municipalité demande que pour maintenir la richesse et la diversité biologique du milieu le projet prévoit des compensations d'ordre écologique.

# Projet de la chute Allard

*« Selon Hydro-Québec, les travaux correcteurs ont pour objet l'amélioration ou la mise en valeur de l'environnement, l'amélioration et l'entretien des infrastructures locales et l'appui au développement de la communauté attikamek de Wemotaci. »*

# Exemples de compensations

- *Revitalisation des milieux dégradés*
- *Reboisement de berges érodées*
- *Aménagement de zones humides*
- *Plantation de haies ou bosquets comme barrière visuelle*
- *Études de base pour une gestion durable de la zone incluse dans le parc eu égard au schéma d'aménagement*
- *Autres propositions des spécialistes...*

# Comité de suivi

- *Renforcement du comité de suivi par l'ajout de membres représentant:*

*le MENV*

*le Bureau d'études d'impact*



# Rôle du comité de suivi

- ***Tâches : Gestion des compensations écologiques et des travaux correcteurs***
- ***Budget: 300 000 \$***
- Il est à noter que dans le cadre du projet de la chute Allard , pour 26,7 hectares de territoire inondé, Hydro Québec a octroyé 5,5 millions de dollars. Nous estimons, toutes proportions gardées, que la communauté de Baie-des-Sables ait le droit à une compensation juste et équitable pour les 66, 6 hectares de forêt utilisés et les 9,3 hectares de zones humides touchés par le parc éolien. (2,4 hectares détruits)

# Unité de paysage

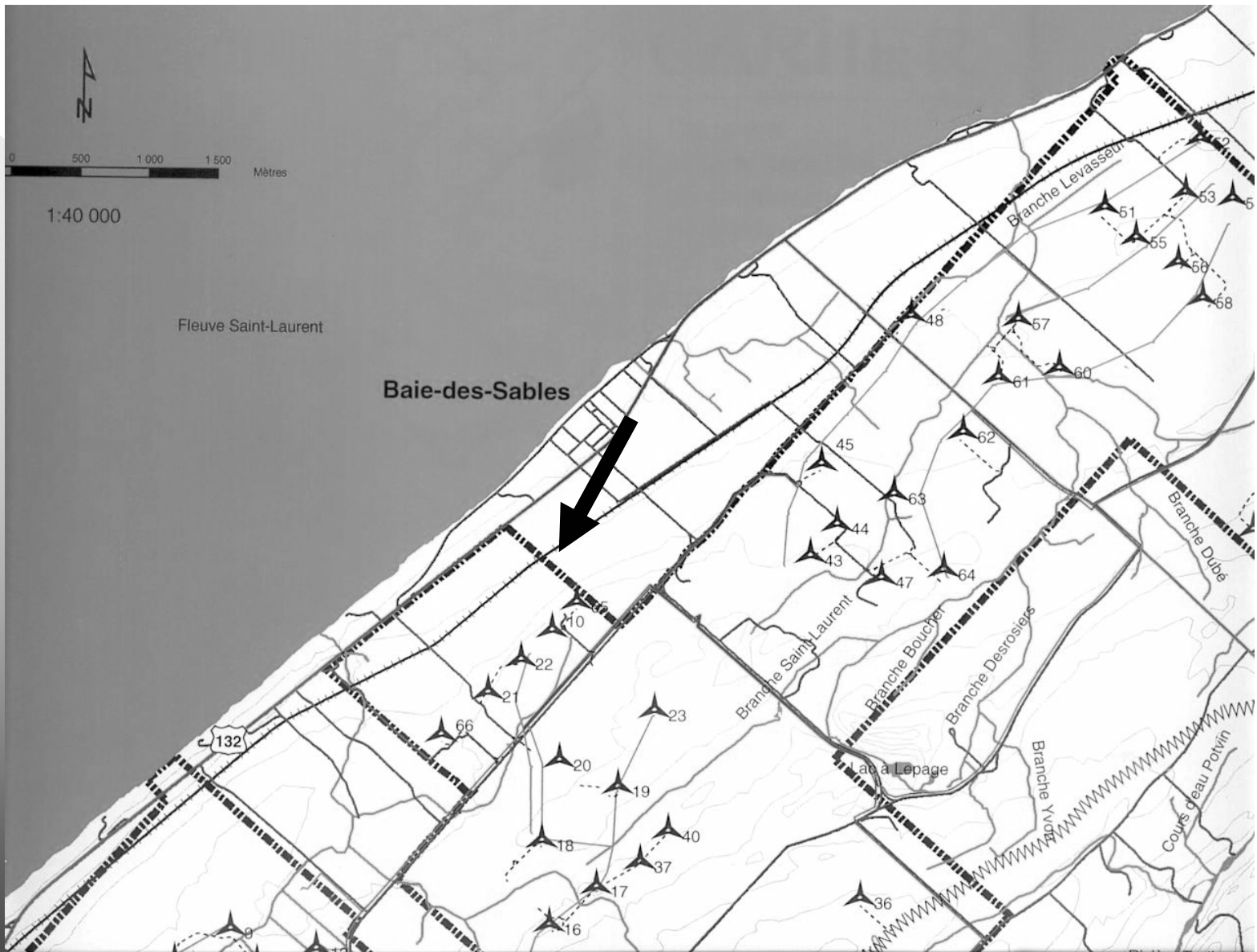
## Éoliennes 10, 21, 22, 65, 66

- Le sud de notre village est bordé par une pente boisée assez conséquente et continue constituant la limite visible dans cette direction pour les résidents du périmètre urbain. Cette forêt a une fonction paysagère de premier plan pour le village et pour le développement futur de celui-ci, qui compte tenu du fleuve, devra se faire au pied de ce massif boisé. Avec les saisons, ce massif prend des teintes différentes et colore l'horizon villageois.

# Vue de la route 132, au centre du village



- Le projet retenu, en dernière mouture, prévoit l'implantation de cinq éoliennes portant les numéros 66, 21, 22, 10 et 65 dans cette unité paysagère. Ces éoliennes sont projetées au sommet de la pente, sur la ligne de crête, au point le plus visible, le plus sensible et le plus agressif.



- Point à étudier sérieusement afin de minimiser l'impact.
- Ligne de crête déjà à plus de 70 mètres au dessus de la zone habitée
- Rehaussement de cette ligne de 120 mètres par les éoliennes
- Pour l'image, c'est comme cinq statues du Christ Rédempteur de Rio de Janeiro qui vont surplomber le village de Baie-des-Sables.

- Les municipalités auraient dû être consultées au même titre que les propriétaires fonciers dans le choix de l'implantation des éoliennes.

# Pistes de solutions

- Revoir ces implantations afin de réduire l'impact visuel de cette unité de paysage
- Vérifier par la même occasion l'impact des éoliennes 45 et 48



# Priorité à l'économie locale

- Engagements pris dans le domaine par Cartier Énergie éolienne
- Nécessité de garanties plus précises

# Propriétaires fonciers du parc

- Importance d'une garantie d'égalité de traitement.
- Si nous relevons ce point dans le cadre de cette audience, c'est que des citoyens sont surpris de voir dans leur contrat d'option une clause de confidentialité

- *« Le propriétaire conserve de la façon la plus confidentielle, au profit uniquement du superficiaire, tous les renseignements relatifs aux modalités financières ou aux paiements prévus au présent acte, aux plans d'emplacement ou de produits du superficiaire, aux modes d'exploitation, aux méthodes de construction, à la production ou à la disponibilité d'électricité provenant des installations éoliennes ... »*

- Nous pensons que ces clauses de confidentialité ne sont pas garantes d'un traitement équitable et nous souhaitons que nos concitoyens puissent garder leur droit de parole même s'ils font partie du parc.

# Autres sujets

- - Remise en état des chemins après les travaux
- - Interférences électromagnétiques
- - Sites archéologiques
- - Risques d'incendies au niveau des machines et des environs.
- - Exploitation de gravier pour les chemins

# Pistes de solutions

- Il est souhaitable que les engagements pris par Cartier Énergie éolienne pour ces différents points soient clairement consignés par écrit avec un engagement formel du promoteur.

# Acceptabilité du projet dans le milieu

- Pour le milieu, ce projet est acceptable pour une partie de la population : Les propriétaires qui auront une ou plusieurs éoliennes sur leur terrains, verront probablement la valeur de leur propriété augmenter en plus des compensations entendues avec le promoteur.

- Par contre, le fait d'avoir une éolienne à proximité de sa résidence peut semer un doute quant à la valeur de celle-ci : « certains aiment, d'autres pas »



- En conclusion, à moins d'améliorations significatives aux niveaux des compensations, le parc éolien de Baie-des-Sables n'apportera aucun bénéfice à 80 % de la population sauf de voir tourner perpétuellement ces grands moulins.